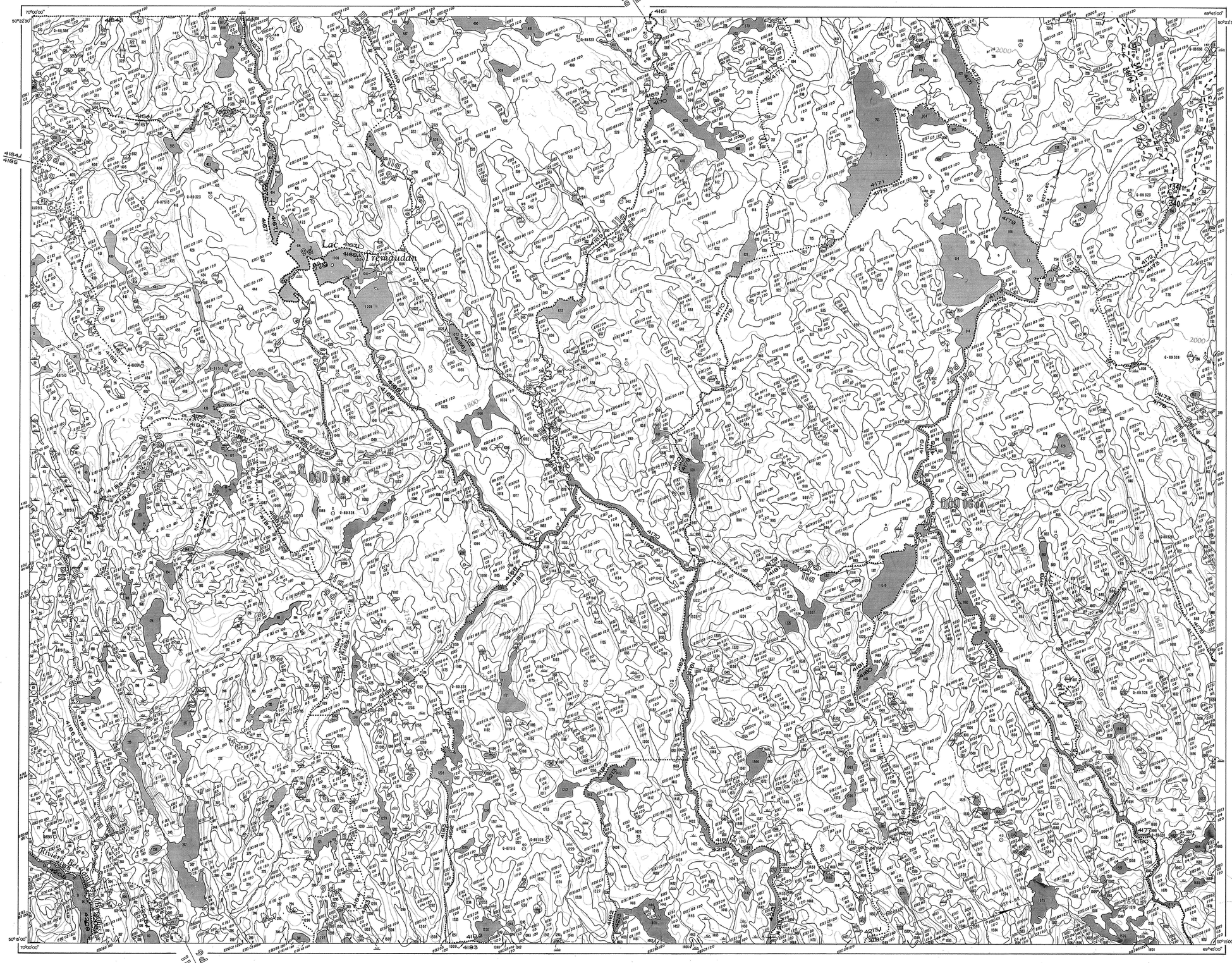

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portaine)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (à sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portaine résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — à pin gris
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — (à pin rouge occupe plus de 75% de la portaine résineuse)
— — — — et/ou épinettes rouges) (à pin blanc occupent plus de 75% de la portaine résineuse)
— — — — avec épinette noire
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (à pin rouge occupe plus de 75% de la portaine résineuse)
— — — — et/ou épinettes rouges) (à pin rouge occupent plus de 75% de la portaine résineuse)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (à pin gris occupe plus de 75% de la portaine résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Cédrière
— — (à thuya occupe plus de 75% de la portaine résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchaie
— — (à pruche occupe plus de 75% de la portaine résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)
MÉLÈZIN
— — (à mélèze occupe plus de 75% de la portaine résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec épinettes noire ou rouge
Bouleaux blancs avec sapin
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
Bouleaux à bouleaux jaunes avec épinettes noire ou rouge
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
Peupliers avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec résineux
Cèdre rouge résineux
Cèdre résineux
Mélanges à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peupliers
Cèdre rouge résineux
Cèdres
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à pin gris
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation de feuillus
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe totale
Coupe totale
Brûlis par feu

DÉFOLIATION

Pour les type de sapin et épinette blanche vivants
⊖ 10-50 %
⊕ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Epidémie sévère
Plantation
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
20	21-40
30	41-60
40	61-80
50	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
30-50	50-70
30-50	50-90
90-50	50-90
120-50	50-90
120-70	70-90

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune (jeune indéterminé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inégal dont des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements: inégaux dont des tiges entre 0 et 40 ans.
Vieux (vieux indéterminé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inégal dont des tiges certaines atteignent 90 ans. Autres peuplements: inégaux dont des tiges certaines atteignent 40 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 75 %	f
Extrême	61 % et plus	e

Superficie entourée de pentes > 61%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les tuyaux publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	20m	17m	13m	9m	5m	1m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: CONSULTANTS D.G.R. INC. (PARCELLES 4184, 4185, 4186)
SIGNATURE: Jacques H. Wiseman
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: LE GROUPE DRYADE LTÉE (PHOTOS 88)
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 15 C 16 D 30 m G
— classe de densité
— classe de perte
— classe d'âge
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R 25 C16 D1
— classe de perte
— classe d'âge
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 23*
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 06
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 34101*
Bassin primaire: 3
Bassin secondaire: 4
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97000
Division de recensement: 1
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4184*
Région écologique: 9d*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987-88
Année de publication: 1988-89
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

22 L 9	22 K 12		22 K 11
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 L 8	22 K 5		22 K 6
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 L 1	22 K 4		22 K 3

22 K/5 S.O.